



Schéma départemental des services aux familles 2021-2025

Initiés en 2013-2014, les Schémas Départementaux des Services aux Familles (SDSF) sont devenus en peu de temps la clef de voûte des politiques enfance, parentalité des Caf. Parce que développés au niveau local, ils sont conçus pour répondre au plus près des besoins des familles selon les territoires. Et parce qu'aussi ils sont créés et menés en concertation avec tous les acteurs qui comptent dans la mise en œuvre de la politique familiale.

En 2013-2014, le gouvernement a initié la mise en place des SDSF qui réunit les CAF, les MSA, les services de l'Etat, la Région, les professionnels concernés, le tout sous l'égide du Préfet.

Ces SDSF permettent aux différents partenaires impliqués dans la mise en œuvre des services d'accueil de la petite enfance, de soutien à la parentalité, de définir ensemble un diagnostic partagé et un plan d'action, qui décline localement les priorités nationales.

En Haute-Corse, le premier schéma départemental des services aux familles, élaboré en 2015 pour les années 2016-2021, a permis de poursuivre le maillage territorial de l'offre de services, de contribuer à la correction des inégalités territoriales et sociales en matière d'accès aux services et de renforcer les synergies et coopérations entre les institutions signataires. Cela a été rendu possible grâce à l'existence préalable de partenariats institutionnels anciens et développés ainsi qu'à une forte mobilisation des acteurs locaux et départementaux.

Dès le premier schéma, le choix a été fait d'investir un champ plus large que celui de la petite enfance et de la parentalité, défini dans la circulaire relative aux schémas départementaux des services aux familles, en y intégrant également les thématiques jeunesse et animation de la vie sociale.

Les bilans riches des principales réalisations du précédent schéma dans ces domaines ainsi que le renforcement constaté des partenariats départementaux témoignent de la pertinence de ce choix initial.

Le travail d'élaboration du deuxième schéma a ainsi pu s'appuyer sur ces bases solides, pour aboutir à un document renouvelé et enrichi.

Il s'inscrit dans la continuité des champs couverts et des trois fils conducteurs retenus pour donner le sens et développer les politiques publiques au service des familles :

- Promotion de l'égalité des chances dans une logique d'investissement social ;
- Prise en compte des réalités des familles d'aujourd'hui ;
- Inscription des familles dans leur environnement pour un développement durable ;
- Education aux médias et au numérique ;
- Inclusion des personnes en situation de handicap ;
- Renforcement des liens bénévoles-professionnel.

Comme pour le précédent schéma, la démarche d'élaboration s'est appuyée sur une phase de concertation partenariale menée sur l'année 2021 réunissant les équipes des comités techniques petite enfance, parentalité et jeunesse.

Ces participants et ceux qui pourront affiner les actions du présent schéma seront largement associés à la mise en œuvre du schéma et au suivi partagé, condition incontournable de sa réussite.

Ce SDSF 2021-2025, seconde génération, reprend des actions initiées dans le précédent schéma afin de les renforcer et de les améliorer.

De nouveaux projets seront également conduits notamment sur le handicap avec la création d'un pôle ressources handicap. Par ailleurs et afin de renforcer les échanges des professionnels, la création d'un collège des directrices des établissements d'Accueil des Jeunes Enfants est également prévue.

Ce schéma, véritable feuille de route partenariale a été signé le 11 février 2022 en présence des partenaires.